

## DELIBERATION N° 07 - MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE AU 1ER JANVIER 2012

Rapporteur : Mme RAVON

La délibération n° 2011/04-09 du 4 avril 2011 détermine les tarifs du cimetière communal.

En 2011, plusieurs travaux ont pu être réalisés afin d'améliorer l'offre proposée aux usagers. Ainsi, un nouvel espace de 30 tombes cinéraires a été aménagé, vu la demande croissante de ce type de concession, et 3 concessions abandonnées ont été récupérées par la ville et vont donner lieu à la réhabilitation de leurs emplacements, afin d'accueillir de nouveaux concessionnaires.

Il convient donc d'actualiser les tarifs des différentes concessions du cimetière communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012:

Type de concession	Tarifs en €
Pleine terre 15 ans	69,00 €
Pleine terre 30 ans	121,00 €
Pleine terre 50 ans	242,00 €
Pleine terre perpétuelle	2 468,00 €
Columbarium 15 ans	195,00 €
Tombes cinéraires 15 ans	126,00 €
Tombes cinéraires 30 ans	252,00 €
Tombes cinéraires 50 ans	504,00 €
Tombes cinéraires perpétuelles	2 520,00 €

Madame RAVON précise que la ville a réalisé 50 000 € de travaux au cimetière en deux ans (2010 et 2011) d'où cette proposition tarifaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de déterminer les tarifs du cimetière communal conformément au tableau présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les recettes sont prévues au budget primitif 2012.